

# Projet du plan directeur cantonal

## Enquête publique – information et participation de la population

---

*Objet:* Enquête publique du projet du plan directeur cantonal élaboré par le Conseil d'Etat. Ce projet du plan directeur tient compte des remarques formulées en 2015 par les communes, les associations de communes, les organismes qui exercent des activités ayant des effets sur l'organisation du territoire, et les organisations ayant qualité pour recourir au sens de l'art. 10 al. 2 LAT (RS 700) dans le cadre de la consultation de l'avant-projet du plan directeur cantonal.

*Procédure:* Enquête publique, information et participation de la population au sens de l'art. 7 al. 2, 3 et 4 LcAT (RS 701.1). Les communes, les citoyennes et citoyens (particuliers), ainsi que les organismes de droit public et de droit privé peuvent se prononcer sur ledit projet. Après achèvement de la procédure d'enquête publique, le projet du plan directeur cantonal sera arrêté par le Conseil d'Etat et adopté par le Grand Conseil par voie de décision, puis soumis à l'approbation du Conseil fédéral (art. 8 al. 2 LcAT).

*Durée de dépôt public:* Du **29 avril 2016** au **30 juin 2016**

*Lieux de dépôt:*

- Service du développement territorial, Rue des Cèdres 11, 1950 Sion
- Les documents sont disponibles sur le site internet : <http://www.vs.ch/revisionpdc2016>

*Renseignements:* auprès du Service du développement territorial (tél. 027/ 606 32 51)

Les observations relatives au projet du plan directeur cantonal seront adressées par écrit (év. à l'aide du formulaire téléchargeable sur le site internet précité) à l'autorité compétente **d'ici au 1<sup>er</sup> juillet 2016**, soit :

- les particuliers et les organisations locales adresseront leurs remarques à l'administration communale ;
- les associations de communes, les organismes qui exercent des activités ayant des effets sur l'organisation du territoire, et les organisations ayant qualité pour recourir au sens de la LAT adresseront leurs remarques au Service du développement territorial par courrier (Service du développement territorial, Rue des Cèdres 11, 1950 Sion) ou par mail ([nicolas.summermatter@admin.vs.ch](mailto:nicolas.summermatter@admin.vs.ch)).

Sion, le 29 avril 2016

Service du développement territorial